

al du 20 juin 2014

Le 20 juin 2014, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Monsieur Pierre JOLY, Monsieur Jean-Marc ISIDORE, Madame Claire OUI-FENEUIL, Monsieur Jean-Michel BAUDET, Monsieur Alain SCHAMP, Madame Marie-France CHRISTOPHE, Madame Béatrice HOCHART, Madame Christine BELAUD, Madame Valérie POIROT, Madame Corinne PIFFRE, Monsieur Antoine VALLET, Monsieur Sébastien LEMAITRE, Monsieur Bertrand ABIVEN,

Absents excusés : Madame Christelle GRILLET pouvoir à Madame OUI FENEUIL
Monsieur Jean-Claude DESRE pouvoir à Monsieur Pierre JOLY
Monsieur Bertrand NAU pouvoir à Monsieur BAUDET
Madame Christine ALLIBRANT pouvoir à Madame Valérie

POIROT

Monsieur Louis MENEUVRIER pouvoir à Jean Marc ISIDORE
Madame Christelle DELAUNAY DA-SILVA

Madame Valérie POIROT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2014

La séance est ouverte à 19 h 15

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 avril 2014
2. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
3. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées
4. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées
5. Désignation d'un référent à l'Office de Tourisme
6. Adhésion à la plate-forme « Marchés Publics d'Aquitaine »
7. Décisions modificatives
8. Demande de subvention au titre du FDAEC 2014
9. Modification du règlement du concours des maisons fleuries
10. Approbation du règlement intérieur des TAP (Temps d'Accueil Périscolaires)
11. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2014

Le compte rendu de la réunion du 30 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la sélection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et fait appel à candidature.

Monsieur JOLY, Maire, présente la liste suivante :

- Président : Monsieur Pierre JOLY - Maire

al du 20 juin 2014

- Membres titulaires : Madame Claire OUI-FENEUIL
Monsieur Jean-Marc ISIDORE
Monsieur Bertrand ABIVEN

- Membres suppléants : Monsieur Jean-Michel BAUDET
Madame Béatrice HOCHART
Madame Christine ALLIBRANT

Aucune autre liste n'ayant été déposée, conformément à l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont nommés membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- Président : Monsieur Pierre JOLY - Maire

- Membres titulaires : Madame Claire OUI-FENEUIL
Monsieur Jean-Marc ISIDORE
Monsieur Bertrand ABIVEN

- Membres suppléants : Monsieur Jean-Michel BAUDET
Madame Béatrice HOCHART
Madame Christine ALLIBRANT

3. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes

Sont désignés membre titulaire et membre suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde :

- Délégué titulaire : Monsieur Pierre JOLY
- Délégué suppléant : Monsieur Jean-Claude DESRE

4. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission d'accessibilité de la communauté de communes

Sont désignés membre titulaire et membre suppléant à la Commission d'Accessibilité de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde :

- Délégué titulaire : Madame Marie-France CHRISTOPHE
- Délégué suppléant : Monsieur Bertrand NAU

5. Désignation d'un référent à l'Office du Tourisme

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le référent à l'Office de Tourisme est Monsieur Jean-Claude DESRE. Il précise que le référent doit être élu à la CDC.

6. Adhésion à l'association « Marchés Publics d'Aquitaine »

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en matière de publication des marchés publics et propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Marchés Publics d'Aquitaine.

Il précise que cette plate-forme permet la publication des marchés publics communaux et propose un service de centrale d'achats au bénéfice de ses adhérents.

Le montant de l'adhésion pour 2014 est de 190,00 " .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE l'adhésion à l'association Marchés Publics de l'Aquitaine relative à la mutualisation de l'achat public pour un montant de 190,00 " .

7. Décisions modificatives

- DM N°1 . Aménagement d'un espace de co-working

Monsieur ISIDORE fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement d'un tiers lieu destiné à recevoir des co-workers. Cet espace sera aménagé dans le bâtiment communal qui abritait la maison de la presse 18, rue Valentin Bernard.

Il souligne que les co-workers sont hébergés par la CDC mais que leur nombre augmentant, les locaux deviennent trop petits.

Il précise que ces travaux suspendent les projets en cours, mais qu'ils seront repris sur le prochain budget.

Ce projet est porteur de recettes puisque le local sera loué par la CDC.

Le montant des travaux est estimé à 80.000,00 " HT soit 96.000,00 " TTC.

- DM N°1 . Virements de crédits

▫ du compte 21318 - Opération 32 (Grosses réparations bâtiments communaux) pour un montant de 19.900,00 " ,

▫ du compte 21318 . Opération 40 (Crypte de la Libarde) pour un montant de 16.200,00 " ,

▫ du compte 21318 . Opération 49 (Mise aux normes de la Citadelle) pour un montant de 37.500,00 " ,

▫ du compte 2151 (Travaux de voirie) pour un montant de 22.400,00 " .

▫ vers le compte 21318 . Opération 53 (Aménagement d'un espace de co-working) pour un montant total de 96.000,00 " .

La décision modificative est approuvée par 17 voix pour et 1 abstention.

- DM N°2 . Aménagement d'un bureau pour le Syndicat du Collège

Monsieur ISIDORE rappelle au Conseil Municipal que, jusqu'à présent, la commune dont est issu le président du Syndicat du Collège hébergeait le secrétariat du Syndicat. Depuis les dernières élections, la présidente du syndicat ne dispose pas de locaux suffisants pour abriter le secrétariat du syndicat et qu'il est actuellement à la CDC. Il indique que la commune de Bourg dispose d'un local à côté des ateliers municipaux, qui, une fois aménagé, pourrait le recevoir.

Le montant des travaux d'aménagement s'élève à 8.917,00 " . Monsieur ISIDORE propose que le compte de dépenses imprévues soit utilisé pour financer ces travaux.

- DM N°2 . Virement de crédits

▫ du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 21318 .
Opération 32 (Grosses réparations bâtiments communaux) pour un montant de
8.917,00 " .

Monsieur VALLET souhaite connaître le montant du loyer. Monsieur
ISIDORE répond que le montant du loyer a été fixé à 120,00 " mensuels.

La décision modificative est approuvée par 17 voix pour et 1 abstention.

8. Demande de subvention au titre du FDAEC 2014

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités de répartition
du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées lors
de l'adoption du Budget Primitif 2014 du Conseil Général.

Il informe le Conseil Municipal de la possibilité de répartir à la
commune la somme de 48 506 " .

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet
d'aménagement d'un espace de coworking dans l'immeuble de la rue Valentin
Bernard et propose de demander au Conseil Général de répartir le FDAEC 2014 sur
cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser en 2014, les opérations d'aménagement de
l'espace de coworking pour un montant de 80 000,00 " H.T. soit
96 000,00 " T.T.C.
- DECIDE de solliciter une subvention au titre du FDAEC 2014
pour un montant de 48 506 "
- DECIDE d'autofinancer cette opération à hauteur de 47 494,00 "

Cette opération répond aux critères suivants retenus parmi ceux
prévus dans la délibération 2005.152 CG du 16 décembre 2005 de l'Agenda 21 du
Conseil Général, à savoir

1. Prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement
immédiat,
2. Mise en place de solutions techniques visant à optimiser les consommations
d'énergie et de flux
3. Prise en compte du confort de vie dans l'équipement

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au BP 2014

9. Modification du règlement du concours des maisons fleuries

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement du concours des maisons
fleuries modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement du concours des
maisons fleuries tel qu'annexé à la délibération.

10. Approbation du règlement intérieur des temps d'accueil périscolaires

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et donne la parole à Madame OUI FENEUIL

Madame OUI FENEUIL indique au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires sera appliquée à la rentrée 2014/2015.

Le règlement intérieur ayant été transmis aux membres du Conseil municipal, Madame OUI FENEUIL demande si celui-ci appelle des remarques.

Monsieur Bertrand ABIVEN souhaite apporter plusieurs amendements à ce règlement.

Après discussion et concertation en séance, des modifications sont apportées au règlement intérieur, lequel fait l'objet d'un vote et est adopté à l'unanimité et sera annexé à la délibération.

11. Questions diverses

Monsieur ABIVEN souhaite que les documents relatifs à la réunion du Conseil Municipal soient transmis un peu plus en avance pour en permettre l'examen. Monsieur le Maire indique qu'il fait au mieux et que la législation en permet la communication sur place le jour de la réunion du Conseil Municipal.

Monsieur ABIVEN propose le vote d'une motion concernant la problématique des intermittents du spectacle. Monsieur le Maire l'autorise à en faire lecture, rappelle qu'il n'y a pas de délibération sur une question diverse et que si ce sujet doit être abordé, il devra l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 25.